

VENISE-EN-QUÉBEC

**Trousse des
nouveaux
résidents**

Bienvenue à Venise-en-Québec !

L'hôtel de ville est situé au 237, 16^e Avenue Ouest

Téléphone : 450 346-4260, poste 5601

Courriel : information@venise-en-quebec.ca

Site web : veniseenquebec.ca

Portail citoyen : citoyen.veniseenquebec.ca



Suivez l'actualité sur notre page Facebook !

facebook.com/municipalitedeveniseenquebec

Cette trousse présente les informations importantes qui concernent la vie citoyenne.





Introduction

Avec un territoire de 20,3 km², une population de 2 269 habitants permanents et environ 3 000 résidents saisonniers, Venise-en-Québec compte sur un vaste espace naturel aux abords du lac Champlain et des paysages incontournables.

L'embellissement et la mise en valeur des espaces publics, la diversification d'activités touristiques, la proposition d'une foule d'activités culturelles et récréotouristiques attrayantes parlent de l'avenir prospère de notre Municipalité. Venise-en-Québec c'est surtout la fierté, la jovialité et la détermination de tous à créer une municipalité dynamique.

Généralités

- **Notre Gentilé** : Venisienne et Venisien
- **Visiteurs estimés en saison estivale** : 50 000
- **Visiteurs estimés en saison hivernale** : 20 000
- Pôle touristique de la **MRC du Haut-Richelieu**
- **Région administrative** : Montérégie

Confirmation de vos coordonnées

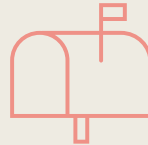
Pour compléter nos dossiers, nous avons besoins de vos coordonnées suite à l'acquisition de votre nouvelle résidence :

- **Prénom(s), Nom(s) :**
- **Adresse de correspondance :**
- **No de téléphone principal :**
- **Courriel :**

Merci d'envoyer ces informations à :

taxation@venise-en-quebec.ca

Ou en personne au bureau de l'hôtel de ville.

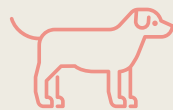


Vous êtes propriétaire de chien(s) ou chat(s) ?

Dans l'affirmative, selon la réglementation municipale, le nombre d'animaux permis par unité d'habitation est de 3 chiens et 3 chats. Cela dit, vous êtes tenues de communiquer avec l'organisme PROANIMA afin de procéder à l'enregistrement de vos animaux. Le tarif pour la licence de chien est de 15\$ par an et est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le renouvellement annuel doit être effectué avant le 1^{er} janvier de l'année suivante. L'animal garde la même médaille tout au long de sa vie. La licence de chat est gratuite.

PROANIMA : proanima.com

1 833-445-2525



Versements de taxes et séances du Conseil



4 VERSEMENTS DE TAXES



C'est en début d'année que les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation reçoivent leur compte de taxes municipales. Chaque contribuable a la responsabilité de s'assurer d'avoir bien reçu son compte de taxes municipales.

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir de perception de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture. Par la poste : vous expédiez vos coupons de remise et vos chèques postdatés pour les 4 versements de taxes, à l'ordre de la Municipalité de Venise-en-Québec, à l'adresse suivante :

237, 16e Avenue Ouest, Venise-en-Québec, J0J 2K0

- **Les paiements se font en mars, mai, juillet et septembre.**
- 450 346-4260, poste 5603
- comptabilite@venise-en-quebec.ca

CALENDRIER DES SÉANCES



- Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu le lundi à 19 h au Centre culturel, situé au 239, 16e Avenue Ouest.
- Les séances sont publiques; tous les citoyens peuvent donc y assister et même s'exprimer pendant la période de questions.

Modes de paiements acceptés

Vous pouvez payer votre compte au comptoir ou au guichet de votre institution financière, il est important de choisir *factures* ou *taxes* selon le compte à acquitter. Vous trouverez deux fournisseurs, soit :

- Municipalité de Venise-en-Québec : Factures diverse (QC)
- Municipalité de Venise-en-Québec : Taxes (QC)

Au comptoir de l'hôtel de ville, nous acceptons les chèques libellés à *Municipalité de Venise-en-Québec*, les paiements **Interac** et en **argent comptant**.



Demande de permis et urbanisme

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)



- Il est préférable de déposer les demandes dossiers le plus rapidement possible afin d'augmenter les possibilités de traitement pour le CCU suivant. Les demandes devront être complètes et conformes aux règlements municipaux au moment du dépôt.
- Aucun document en retard ne sera accepté.
- Il est important de noter qu'un dépôt de documents ne garantit pas que le dossier sera traité au CCU suivant. Cela dépend du type de dossier, de son analyse et des modifications à apporter au besoin.
- Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel.
- Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi remettre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN PERMIS POUR :

- Installer une piscine
- Abattre un arbre
- Travaux extérieurs
- Construction d'un garage, d'une remise
- Travaux en bordure du lac, stabilisation de la rive
- Informez-vous auprès de l'inspecteur municipal avant d'entreprendre un projet de construction / rénovation !
- 450 346-4260, poste 5610
- inspection@venise-en-quebec.ca
- Consultez la section **URBANISME** du site web municipal, vous y trouverez les formulaires relatifs aux demandes de permis.



Compteur d'eau, arrosage et fauchage

COMPTEUR D'EAU

- Chaque résidence située sur le territoire de Venise-en-Québec est munie d'un compteur d'eau.
- Pour une nouvelle construction, ce dernier vous sera vendu à l'émission de votre permis de construction.
- Annuellement, chaque résidence à une consommation de 300 m³. Le dépassement de la limite de consommation sera taxé selon le taux de tarification en vigueur.
- La lecture des compteurs d'eau se fait une fois par année.



FAUCHAGE



- Fauchage de la pelouse sur un terrain résidentiel : l'herbe ne doit pas dépasser 20 cm (8 pouces).
- Sur un terrain vacant, le fauchage doit se faire minimalement une fois par mois.

ARROSAGE

L'arrosage par asperseur amovible ou par boyau poreux des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants, lorsqu'il ne pleut pas :

- Le lundi, le mercredi et le vendredi pour l'occupant d'un bâtiment dont l'adresse est un chiffre pair ;
- Le mardi, le jeudi et le samedi pour l'occupant d'un bâtiment dont l'adresse est un chiffre impair.





Interdiction d'abattre des arbres sans permis et de faire des feux à ciel ouvert

PERMIS POUR L'ABATTAGES D'ARBRES

Les abattages d'arbres du domaine privé qui sont effectués sans permis, souvent par simple méconnaissance de cette obligation, seront sévèrement sanctionnés. Pour un arbre coupé illégalement, l'amende minimale est de 2 500 \$ plus 500 \$ par arbre coupé, en plus des frais de cour. Vous devrez également remplacer chaque arbre abattu. Donc, le geste est simple, lorsque que vous songez à abattre un arbre, veuillez au préalable demander un permis à l'inspecteur municipal.

FEUX À CIEL OUVERT

Il est interdit de faire des feux à ciel ouvert. Vous pouvez faire des feux dans des foyers extérieurs munis d'une cheminée ou d'un part étincelle.

Collectes sélectives et l'écocentre



COMPO HAUT-RICHELIEU

- Compo Haut-Richelieu inc. est une société d'économie mixte responsable de gérer les matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.
- À Venise-en-Québec, **le recyclage, le compostage et les déchets sont ramassés le lundi et vos bacs doivent être mis au bord de la rue avant 7 heures.** Les gros rebus sont ramassés une fois par mois aux dates indiquées au calendrier des collectes.



GUIDES ET INFORMATIONS UTILES

- **Bac vert** : C'est votre propriété, vous pouvez en acheter une à la quincaillerie de votre choix.
- **Bac bleu** pour le recyclage : Veuillez en faire la demande à l'écocentre.
- **Bac brun** pour le composte : Veuillez en faire la demande à l'écocentre.

Compo Haut-Richelieu : 450 347-0299

compo.qc.ca

Communication

QUOI DE NEUF ?

- Le Quoi de neuf est l'infolettre diffusée mensuellement. C'est l'outil de communication qui résume les plus récentes nouvelles du conseil municipal, les informations pratiques, les nombreuses activités et qui fait la promotion du territoire et de la vie à Venise-en-Québec. Certaines publications sont imprimées et distribuées aux portes.

L'abonnement à l'infolettre se fait en ligne via le site web municipal ou par le portail citoyen.



PANNEAU ÉLECTRONIQUE

- Situé à l'entrée de la Municipalité, le panneau électronique vous informe des événements importants qui se déroulent mensuellement.
- Les avis importants sont toujours affichés pour informer rapidement le plus gens possible.

Portail citoyen



VENISE-EN-QUÉBEC

-  Avis municipaux
-  Demandes en ligne
-  Faire un signalement
-  Questions fréquentes
-  Connexion
-  Inscription

Nous joindre

Site de la Municipalité 

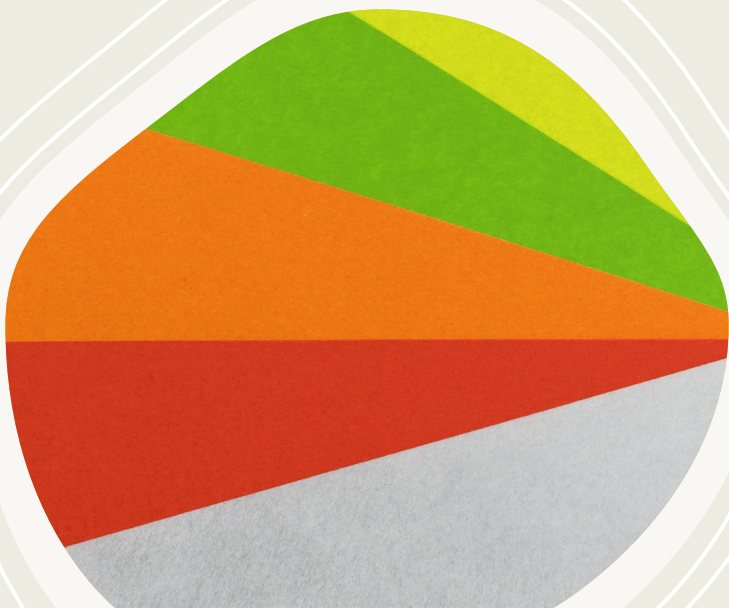
- Inscrivez-vous au portail citoyen de Venise-en-Québec qui permet d'accéder rapidement et tout temps à de l'information, **de recevoir des avis urgents** et bien plus encore.
- Vous avez le choix de recevoir les avis urgents par message texte (SMS), par courriel ou par l'automate d'appel (ligne téléphonique fixe).



- Créez votre compte sur le portail en vous rendant à cette adresse :



- citoyen.veniseenquebec.ca



Inscriptions aux loisirs

Pour procéder à une inscription en ligne, vous devez obligatoirement avoir une adresse courriel valide.

Inscription en ligne
amilia

1. Rendez vous sur le site Internet municipal sous l'onglet Loisirs et tourisme ou allez directement à app.amilia.com
2. À l'aide de votre courriel, ouvrez un compte dans le logiciel Amilia.
3. Amilia vous enverra un courriel de confirmation. Veuillez confirmer le courriel en cliquant sur le lien envoyé avant de poursuivre.
4. Suivez les instructions pour compléter l'inscription en ligne et payez par carte de crédit.
5. Les cours disponibles selon la session sont diffusés dans le Quoi de neuf, sur le site web et sur la page Facebook de la Municipalité.
6. La boutique de la Municipalité de Venise-en-Québec est disponible en suivant ce lien : amilia.com/store/fr/municipalite-de-venise-en-quebec/shop/programs

Votre bibliothèque municipale

La bibliothèque est située à l'arrière du centre culturel au 239, 16^e Avenue Ouest.

L'abonnement est gratuit pour les citoyens. Visitez ce site web reseaubibliomonteregie.qc.ca

HORAIRE	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
	10 h à 13 h			10 h à 14 h
		13 h à 17 h		
			16 h à 19 h	

450 346-4260, poste 5640
bibliotheque@venise-en-quebec.ca



Tourisme Venise-en-Québec

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

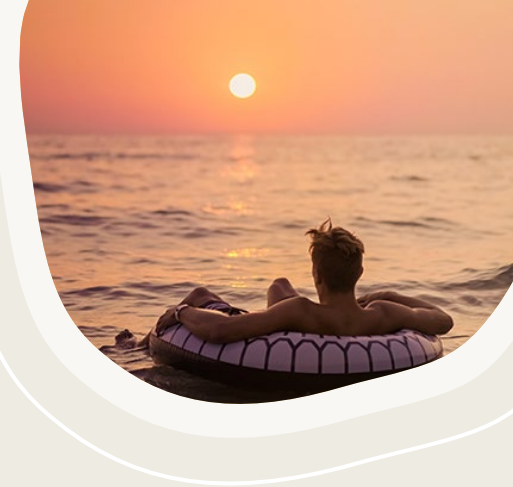
- Situé à côté du Quai municipal, le bureau d'accueil touristique est le point de référence pour faire un survol des nombreux attraits de la région.
- Il est ouvert de juin à septembre et vous pouvez parler avec un agent au **450 244-5400**.



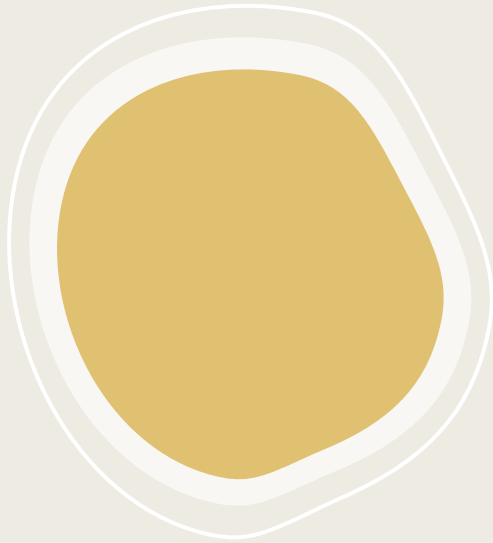
TOURISME ET ÉVÉNEMENTS

- **Tourisme Venise-en-Québec Lac Champlain se veut une source d'information sur les intérêts de notre grande région.**
- Notre rôle est de travailler au développement touristique de Venise-en-Québec en réalisant des événements et des attraits qui créent des retombées économiques dans la communauté. À cet effet notre organisation s'investit dans des projets à caractère sportif, culturel, de divertissement et agroalimentaire.
- Responsable de la gestion d'un bureau d'information touristique qui est saisonnier, nous mettons en valeur notre histoire qui est singulière. La Baie de Venise-en-Québec, où se retrouve la municipalité, s'intègre dans la Baie Missisquoi qui fait partie de la réserve naturelle du même nom.

tourismeveniseenquebec.com



Marché public, galerie d'art, centre culturel, chalets



Marché public
Le Vénitien



La Galerie du Lac



Centre culturel de
Venise-en-Québec



Chalet de la nature
Expérience immersive La
ligne de l'eau



Marché public, galerie d'art, centre culturel, chalets



Salle polyvalente de la
bibliothèque municipale



Les Amoureuses



Parc de la culture



Des événements pour tous



Parcs et espaces verts



- Parc Jameson
- Quai municipal
- Parc de la culture
- Sentier de la nature
- Base de plein air Jacques-Gagné
- Parc Robert-Aumont





Infrastructures sportives



- Terrains de pickleball
- Jeux d'eau
- Circuit actif
- Circuit trek-fit
- Table de ping-pong
- Circuit pumptrack
- Terrains de pétanque
- Surface de dek hockey
- Jeux pour enfants
- Terrain de tennis
- Terrain de basketball
- Terrain de balle-molle
- Pistes de ski de fond
- Patinoire sur le lac
- Pistes de fatbike
- Sentier de la nature
- Terrain de Golf
- Circuits cyclables
- Glissade hivernale



Ressources communautaires



**Fondation Jacques Landry
pour l'enfance**
514 448-0571



**Coopérative de Santé
Lac Champlain**
450 244-5350



**Centre d'entraide régional
D'Henryville**
450 299-1117



**Club FADOC
Venise-en-Québec**
450 244-5157



VENISE-EN-QUÉBEC

Téléphone : 450 346-4260

information@venise-en-quebec.ca

veniseenquebec.ca

citoyen.veniseenquebec.ca

